

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} décembre 2020

Membres présents :

Collège des professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET, Olivier DUPERON, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, Suzane EL HAGE, David ANNEBICQUE

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU, Augustine LEMOINE, Josua PIERRET, Manon GOSSET, Kevin HAMELET

Collège BIATSS : Emmanuel BONNET, Frédéric VELARD, Virginie BRULE-PINTAUX, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Patricia DURIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Colette THOMAS, Arnaud HUGUEL, Aude GALLAND, Jean-Luc PROST

Membres excusés :

Christelle DECLERCQ, Nathalie HUMBERT, Edwige HELMER-LAURENT

Membres de droit :

Hélène OEUF, Agent comptable

Invités de droit :

M. le Recteur représenté par madame Hélène IGGERT

Bruno MALHEY, Directeur général des services

Invités présents :

Yannick REMION, Mohammed LACHI, Frédéric GIERSKI, Marie-Renée DE BACKER, Marie OLIVIER, Damien JOUET, Patrick RAVAU, Isabelle TITEUX, Marie-Odette VICTOR, Laure CASTIN, Jimmy MOREL, Aurore LONCHAY, Thierry LETELLIER, Laurent LUCAS, Emmanuelle LECLERC, Ahlem ARFAOUI, Tamar BALAN, Anne JUSSIAUME

Début de la séance à 14h10

1. Point d'informations :

Monsieur le président présente le nouveau directeur général des services de l'université, monsieur Bruno MALHEY.

Monsieur le président souhaite faire un point sur la situation sanitaire actuelle. L'université connaît une amélioration avec seulement dix cas positifs parmi les étudiants. Il constate une fréquentation en forte augmentation de l'épicerie sociale et solidaire.

Il constate également une augmentation du recours aux services sociaux et du SUMPPS. L'université a reçu des ordinateurs de la région et une première distribution sera faite prochainement.

Monsieur Xavier ALBERTINI indique que la région est sensible aux problématiques des étudiants. Le prêt d'ordinateurs facilite le quotidien. Il précise qu'il faut être attentif à l'accompagnement psychologique des étudiants car certains décrochent, notamment à cause de la limitation des interactions sociales et du manque de visibilité sur l'avenir.

Madame Marie OLIVIER indique qu'un document à destination des étudiants est en cours d'élaboration. Il contient un certain nombre de psycho ressources : mélange de conseils utiles au quotidien, réflexions, adresses et numéros de téléphones.

Monsieur le président indique être en interaction avec la direction générale afin de mettre en place un plan de lutte contre l'isolement. Ce dispositif consistera à ce que des étudiants sous contrat à l'université interagissent avec d'autres pour échanger sur leurs difficultés, notamment avec les étudiants de première année qui n'ont été en présentiel que quelques semaines.

Monsieur Olivier DUPERON indique le conseil d'administration commencera par les questions statutaires et financières qui nécessitent un quorum particulier.

1. Questions statutaires :

- Modification du règlement intérieur de l'URCA

Monsieur Olivier DUPERON propose la modification de l'article 1 du règlement intérieur de l'URCA qui prévoit le recours au vote à bulletin secret uniquement pour les élections et pour les questions à caractère nominatifs. La commission des statuts a rendu un avis favorable à l'unanimité concernant cette modification.

Monsieur Emmanuel BONNET estime que cette proposition est une atteinte à la liberté individuelle. Il ne comprend pas ce changement et ajoute qu'il n'y a jamais eu d'abus en conseil du droit de demander un vote à bulletin secret à la demande d'un seul conseiller.

Monsieur Georges DURRY sollicite la motivation de cette proposition.

Monsieur le président affirme que cette proposition a été faite dans un souci de transparence qui existe dans la plupart des instances démocratiques.

Monsieur le président précise qu'à l'heure où les libertés académiques sont essentielles, il est exagéré de dire que cette modification de l'article 1 vise à limiter l'expression des conseillers. Il rappelle que le président a été élu. Il dispose de prérogatives pour une durée de quatre ans.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'elle n'a pas d'avis tranché sur le sujet mais imagine que cela peut gêner certaines personnes.

Monsieur le président explique que certaines pratiques dans d'autres conseils visent à ralentir et à bloquer les séances par l'utilisation abusif de ce droit.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que cela peut soulever débat et qu'il est possible d'interpréter cela de différentes façons.

Monsieur Olivier DUPERON précise que la commission des statuts n'a pas eu le même point de vue.

Monsieur Georges DURRY demande si cette règle s'appliquera en conseil académique restreint.

Monsieur le président répond que c'est le cas pour les questions nominatives.

Madame Ambre PERRIGUEY indique que cela été signalé au niveau de la FSU et elle rejoint la position de monsieur Emmanuel BONNET. La CGT a la même position.

Monsieur Georges DURRY précise que QRF a la même position et estime que cette question doit être débattue en conseil.

Monsieur le président souhaite en discuter et trouver une solution. Il demande si les conseillers souhaitent un report du vote.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que le SNPTES n'accepte pas cette modification.

Monsieur le président indique que cette délibération est ajournée et est reportée à un prochain conseil d'administration.

2. Questions financières :

- BR

Madame Hélène CEUF effectue la présentation du BR2.

Monsieur Georges DURRY demande pourquoi il n'est pas tenu compte du PPCR en début d'année.

Madame Hélène CEUF répond qu'il s'est agi d'une omission.

Monsieur George DURRY demande si les 500k€ d'heures complémentaires correspondent à une évolution naturelle du service autorisé ou à un dépassement du service autorisé.

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette question fait partie des questions diverses.

Madame Tamar BALAN indique que ces 500k€ sont constatés en paye. Il y a une augmentation par rapport à ce qui a été mis en paiement.

Monsieur le président précise qu'il y a une durée réglementaire de quatre ans pour payer les heures. Les remontées des composantes concernant des heures complémentaires de N-2 ne facilitent pas la gestion et la bonne budgétisation. C'est pour cela qu'il faut clôturer les services chaque année et le faire sur des exercices annualisés. Il n'est pas possible de maîtriser ce qui vient des années précédentes.

Monsieur le président explique qu'il y a encore des améliorations à faire dans la gestion de l'université et notamment dans la célérité des actes administratifs.

Monsieur Yannick REMION précise qu'il faut considérer ce qui vient d'être expliqué comme un volet correspondant à la mise en conformité avec un paiement plus régulier.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il n'y a pas toujours eu de budget rectificatif en fin d'année. Il se demande s'il y a un problème de sincérité comptable.

Monsieur le président rappelle que ce budget a été élaboré au mois de septembre.

Madame Hélène ŒUF explique que la difficulté de la construction budgétaire réside dans sa préparation antérieure à la fin d'année. La période d'activité la plus haute est comprise entre septembre et décembre. L'arrêt des compteurs budgétaires fait ressortir des sous-exécutions dans les budgets de certaines composantes. Dans ces conditions, il est compliqué de faire coïncider les comptes financiers et les BR de fin d'année.

Monsieur le président explique qu'avec un budget rectificatif de milieu ou fin d'année, il est possible d'effectuer des corrections à la baisse. La proposition à la baisse est souvent faite par la présidence.

Madame Hélène ŒUF explique que ces budgets rectificatifs de fin d'année sont récents pour l'université mais sont de pratique courante dans le monde universitaire.

Monsieur Emmanuel RIGUET mentionne qu'au dernier conseil d'administration, il y avait une difficulté à estimer le GVT et sollicite des informations supplémentaires sur ce point.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit également d'une question diverse.

Monsieur Yannick REMION indique qu'un travail sur le GVT est en cours. Le logiciel utilisé constate les INM d'un mois sur l'autre mais il y a un souci avec le PPCR. Le PPCR de 2018 a été reporté d'un an, ce qui a eu un effet 0 sur le GVT positif. Il y a donc eu une reprise du PPCR en 2019 avec le volet 2018 comportant des centaines de milliers d'euros. En 2019, il y a eu un premier effet du PPCR faible lié au GVT positif n'incluant pas de PPCR. De plus, le nombre de départs conséquents en 2018 a dopé le GVT négatif de 2018. Le GVT de 2019 est de l'ordre de 1,2 millions d'euros, ce qui amène aux chiffres de ce BR2.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°2 avec 26 voix pour et 6 abstentions.

- **BI 2021**

Monsieur le président indique que l'université est encore en attente de notifications, en lien notamment avec la prise en compte de la crise sanitaire. Des corrections de trajectoire au niveau de la masse salariale avec un GVT fort doivent également être prises en considération. Au niveau de l'Etat, il existe des crédits pour accompagner cette trajectoire dont on ne sait pas pour le moment comment ils seront alloués.

Madame Hélène ŒUF présente le budget initial 2021.

Monsieur Olivier DUPERON précise que la commission des moyens a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame Dominique ROUX demande s'il y a des indications sur la façon dont seront calculées les refontes indemnitaires de la LPR.

Monsieur le président répond que les décrets d'application ne sont pas encore parus.

Madame Dominique ROUX demande si cela concerne toutes les catégories quelle que soit l'ancienneté.

Monsieur le président répond par l'affirmative.

Monsieur Frédéric VELARD souhaite savoir si les projections comprennent la continuité du fonctionnement du laboratoire COVID avec les couts COVID prévisionnés.

Madame Hélène ŒUF répond que cela n'a pas été intégré ni en dépense ni en recette puisqu'elles restent incertaines dans la durée. Deux laboratoires sous-traitent avec l'université. Elle explique qu'une approche prudentielle a été retenue en écartant cette prise en compte.

Monsieur le président précise que cette action n'est pas liée à l'impact du COVID sur l'université et que cela doit être dissocié de l'impact de la crise sur l'université.

Monsieur Georges DURRY entend les sous exécutions mais selon lui, il n'est pas possible de dépenser l'argent dont l'université ne dispose pas et il est aussi nécessaire de prendre en considération les recettes non encaissées.

Madame Hélène ŒUF indique que la chaine de recettes a très bien fonctionné l'année précédente. Il faut les mettre en corrélation. Un travail important est fait à la DAF sur le suivi des recettes en lien avec les composantes qui facturent de manière active ce qu'elles ont prévu budgétairement.

Monsieur le président indique qu'il faut faire un effort collectif de budgétarisation. Un budget rectificatif peut être revu à la hausse ou à la baisse.

Monsieur Georges DURRY demande pourquoi la hausse est si importante pour la masse salariale.

Monsieur le président répond que la masse salariale a été corrigée par des mesures externes. Sur les années 2020 et 2021, y a une augmentation de la masse salariale avec la reprise des campagnes d'emplois et une hausse du GVT. Sur le taux de pression, le seuil est fixé à 83%.

L'indicateur de 83% devrait évoluer par rapport aux mesures nationales. L'augmentation est normale au regard de l'augmentation de la campagne d'emplois.

Monsieur George DURRY indique que l'indicateur de 83% est à un niveau critique et que c'est inquiétant pour les années suivantes.

Monsieur le président répond qu'il n'est pas inquiet mais attentif à ce qui est fait.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il faudrait regarder ce qu'il va se passer jusque 2022 ou 2023.

Monsieur le président indique qu'il est plus difficile de prévoir jusque-là.

Monsieur Yannick REMION précise qu'il est compliqué de faire des hypothèses du fait de la pandémie actuelle et du contexte national.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget initial 2021 avec 25 voix pour et 5 abstentions.

- **Admission en non-valeur**

Monsieur Olivier DUPERON explique l'admission en non-valeur.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'admission en non-valeur de la dette d'un agent de l'URCA pour un total de 6 651,05 euros, à l'unanimité.

3. Approbation de procès-verbal :

- Procès-verbal du 15 septembre 2020

En l'absence de remarque, l'approbation du procès-verbal du 15 septembre 2020 est soumise aux conseillers.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020, à l'unanimité.

- Procès-verbal du 13 octobre 2020

En l'absence de remarque, l'approbation du procès-verbal du 13 octobre 2020 est soumise aux conseillers.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020, à l'unanimité.

4. Exonération des étudiants étrangers :

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette délibération avait déjà été approuvée par le conseil d'administration l'année précédente.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme pour la rentrée universitaire 2021-2022 avec 29 voix pour et 1 voix contre.

5. Questions pédagogiques :

- Capacités d'accueil pour la rentrée 2021

Monsieur Damien JOUET indique que les capacités d'accueil pour la rentrée 2021 sont soumises au vote des conseillers, sous réserve du résultat du dialogue avec l'Etat qui est en cours. L'arbitrage n'est pas encore effectué pour l'augmentation des capacités dans des masters à forte tension qui donnent droit à des financements.

Madame Nathalie BARRANDON demande si cela ne peut être que favorable.

Monsieur Damien JOUET répond que c'est le cas, et si ce n'est pas accepté au niveau arbitrage, la capacité d'accueil sera la même que l'année dernière.

Madame Dominique ROUX indique que la capacité d'accueil de la licence SPS est de zéro. Elle contient actuellement 300 étudiants.

Monsieur Damien JOUET indique que le vote porte sur les capacités d'accueil pour le master. Les capacités d'accueil en licence seront votées en janvier. La licence SPS Parcoursup ne fait pas partie de l'objet du vote. Une rencontre est prévue avec les responsables de la licence.

Madame Dominique ROUX indique que pour l'UFR SESG, il manquait des chiffres mais que cela a été rectifié.

Damien JOUET indique que le vote se fera sous réserve de légères évolutions. Le document sera transmis aux conseillers avec les correctifs.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la procédure, le calendrier et les capacités d'accueil relatives au Portail Master pour la rentrée 2021-2022, à l'unanimité.

- **Création de diplômes : Diplôme préparateur en pharmacie, DU Semestre Intensif Préparatoire Enseignement du Français Langue Etrangère pour entrée parcours LMD de l'URCA , DU Clinique du Traitement de l'Edenté Total**

Monsieur Damien JOUET présente les créations de diplômes.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du diplôme Préparateur en Pharmacie, du DU Semestre Intensif Préparatoire Enseignement du Français Langue Etrangère et du DU Clinique du Traitement de l'Edenté Total, à l'unanimité.

- **Relevé de décision de la CFVU du 17 novembre 2020**

Néant

6. Questions recherche :

- **Règlement intérieur du comité éthique pour la recherche**

Monsieur Olivier DUPERON explique que ce règlement intérieur s'applique pour toutes les recherches qui ne sont pas concernées par la loi JARDET. La commission des statuts a fait quelques modifications mineures sur le texte et a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Laurent LUCAS indique que ce comité d'éthique pour la recherche a été discuté en commission recherche. Ce comité a pour rôle strict d'évaluer la dimension éthique des protocoles mis en production dans les recherches.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le règlement intérieur du comité éthique pour la recherche, à l'unanimité.

- **Convention quinquennale 2018/2022**

Monsieur Laurent LUCAS indique que cette convention entre le CNRS et l'URCA va être prochainement soumise à la signature. Les conseillers doivent valider ce document mis en œuvre en 2021. Il est prévu une cérémonie pour la signature de la convention.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la convention quinquennale 2018/2022 entre le CNRS et l'URCA, à l'unanimité.

- **Création de l'unité de recherche MATIM**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la création de l'unité de recherche MATIM a été présentée à la commission recherche et au conseil académique.

Monsieur Frédéric VELARD demande pourquoi deux laboratoires sont créés en dehors des vagues globales.

Monsieur Laurent LUCAS explique que depuis le 1^{er} janvier 2020, les unités peuvent évoluer au sein des établissements et peuvent être créées sur la base d'un projet présenté devant le conseil d'administration.

Monsieur Frédéric VELARD demande ce qu'il reste du laboratoire ITHÉM.

Monsieur Laurent LUCAS indique que la création de l'ITHÉM fait suite à une demande de la DGESIP de fusionner le LISM et le GRESPI. Avec la création de l'ITHÉM, des problèmes d'entente sur les objectifs de cette unité ont perduré. Certains collègues sont sortis de ce laboratoire. Par conséquent, il y aura deux unités : l'ITHÉM et MATIM.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'unité de recherche MATIM, à l'unanimité.

- Création de l'unité de recherche adossée au LRC DIGIT

Monsieur Olivier DUPERON indique que la création de cette unité de recherche est passée en commission recherche et au conseil académique.

Monsieur Georges DURRY demande s'il est possible d'expliquer la situation du CEA.

Monsieur Laurent LUCAS indique qu'un certain nombre de personnels vient à Reims dans le cadre d'opération sur des formations en lien avec des actions de recherche et des doctorants en commun.

Monsieur le président précise qu'en 2018, le CEA a signé le contrat de site de l'université avec pour objectif de développer une unité de recherche sur le calcul haute performance avec l'URCA.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'unité de recherche LRC DIGIT, à l'unanimité.

- Renouveaulement de la chaire MALDIVE

Monsieur Laurent LUCAS indique que le renouvellement est prévu pour un an puisqu'il y a un renouvellement de la convention avec le Grand Reims. Cela sera étendu lorsqu'il y aura une visibilité.

Monsieur Georges DURRY demande quels sont les accompagnements qui vont avec les chaires en termes de service.

Monsieur Laurent LUCAS répond qu'il n'y a pas de financement de projets doctoraux. Le Grand Reims finance des allocations doctorales mais pas spécifiquement fléchées sur les chaires.

Madame Patricia DURIN explique que les chaires MAGICS et MALDIVE sont accompagnées par le Grand Reims depuis 2017 à travers une convention d'un peu plus de 500 000€. La bioéconomie fait partie des axes prioritaires au niveau du développement du territoire. Une discussion va avoir lieu, le Grand Reims continuera à accompagner l'université sur ces chaires.

Monsieur le président indique que ce dispositif de chaire, pour la plupart, est accompagné par l'octroi d'un poste du titulaire de chaire ou d'un poste dans le cadre de la chaire. Il y a une possibilité de décharge de service pour le responsable de la chaire.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de la chaire MALDIVE pour un an, à l'unanimité.

- Renouveaulement de la chaire MAGICS

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de la chaire MAGICS pour un an, à l'unanimité.

- **Relevé de décisions de la CR du 17 novembre 2020**

Néant

7. Elections internes :

- **Conseil de l'IREM**

Sont élus au conseil de l'IREM dans le collège « enseignants du secondaire », après proposition du directeur de l'IREM :

- Monsieur Nicolas RIO, enseignant au collège Louis Pasteur à Suippes
- Madame Isabelle AUDRA, enseignante au collège Paul Langevin à Romilly-sur-Seine
- Madame Joëlle GEORGES, professeure Agrégée au Lycée Clémenceau Reims.

- **Conseil de gestion de la Fondation URCA**

Sont élus au conseil de gestion de la fondation URCA, sur proposition du président :

- Collège « étudiant » : Monsieur Matéo MEVIZOU
- Collège « BIATSS » : Monsieur Emmanuel BONNET
- Collège « enseignants-chercheurs » : Monsieur Richard LE NAOUR, Monsieur Cédric JACQUARD, Madame Maud ROTGER-LANGUEREAU, Madame Dominique ROUX

8. Questions diverses :

Monsieur Emmanuel BONNET explique que lors du premier confinement, le président s'est adressé par courriers à plusieurs reprises auprès des personnels et a constaté qu'il n'y a pas eu de communication interne pour ce deuxième confinement.

Monsieur le président répond que ce deuxième confinement est différent du premier, notamment sur le fait qu'il n'y a pas eu d'autorisation spéciale d'absence ni de problématique d'isolement et de difficultés comme lors du premier confinement. Il n'a pas jugé nécessaire de faire un communiqué.

Monsieur Emmanuel BONNET précise que les enseignants ont basculé vers une pédagogie différente nécessitant un investissement supplémentaire et auraient aimé recevoir un courrier prenant en compte cet investissement.

Monsieur le président prend en considération cette remarque et indique qu'il communiquera avant la pause de fin d'année. Il relève l'investissement particulier de l'ensemble des personnels de l'université et notamment des enseignants qui ont œuvré pour faciliter les enseignements.

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 17h02.